

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

### Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

### Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

### Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,  
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,  
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,  
WILLIAM

### Lignes directes DYF

#### LE SECRETARIAT GENERAL

##### Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

##### Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

##### Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

##### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

##### Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

#### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1674



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Jeudi 8 juillet 2021

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

### INFORMATIONS DIVERSES

- Agenda 2
- Contacter le District 2
- Le Pass + 2
- Le webinaire sur les demandes de licences 2
- Les ententes 2
- Prévenir les violences sexuelles dans le sport 3

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES 4

COMMISSION DU CALENDRIER 4

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS 5

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS 5

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE 6-7

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION 7-8

PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU JEUDI 24 JUIN 2021 9-20

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



En raison des congés d'été,  
le District sera fermé du  
Vendredi 23 juillet à 17h  
au Lundi 16 août à 9h

Bonnes vacances à toutes et à tous

## AGENDA 2020 / 2021 JUILLET

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25



**A partir de Lundi 5 juillet 2021,**  
les locaux du District seront ouverts au public, tous les lundis  
et jeudis de 9h00 à 17h00

Une permanence téléphonique au 01-80-92-80-20  
vous permettra  
de contacter le District, du Mercredi au Vendredi,  
de 9h00 à 12h00.

Pour rappel, vous pouvez nous joindre, via la messagerie à  
[administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)

Enfin, nous vous invitons à suivre la vie du football yvelinois,  
sur le site du DYF, [dyf78.fff.fr](http://dyf78.fff.fr)

Et également sur Facebook, [@dyf78](https://www.facebook.com/dyf78)

Année scolaire 2021 - 2022

Organismes  
sportifs et  
culturels



Devenez affiliés au  
**PASS+**



- > La carte qui aide les jeunes, de l'entrée en 6<sup>e</sup> à leur majorité, à financer leurs activités sportives et culturelles.
- > Le dispositif qui facilite l'accès à l'offre des organismes affiliés Pass+.

La carte PASS+ offre plusieurs services dont :

- Une aide financière de 100 € pour les jeunes boursiers et 80 € pour les autres jeunes, pour régler des activités sportives et culturelles,
- Une offre de « bons plans » culturels et sportifs sous forme de réductions, jeux-concours, invitations, etc.

Aujourd'hui, plus de 90 000 jeunes sont inscrits au PASS+. Le dispositif s'appuie également sur un réseau de plus de 2 200 organismes affiliés commun aux 2 départements. Ainsi, les familles des Yvelines et des Hauts-de-Seine peuvent si elles le souhaitent utiliser leurs aides financières partout sur le territoire interdépartemental.

L'affiliation d'une structure (dont les associations sportives par exemple) au dispositif PASS+ est gratuite et permet d'apparaître sur la liste des organismes affiliés consultable par les familles, de communiquer sur les activités proposées et de bénéficier de ce moyen de paiement. C'est donc une opportunité pour eux de faire connaître leurs services, leurs offres et d'élargir leur fréquentation.

La plaquette d'information : [CLIQUEZ ICI](#)

La vidéo de présentation du dispositif : [CLIQUEZ ICI](#)



Pour voir ou revoir ce webinar du 3 juin 2021, qui vous aidera à bien démarrer la saison et vous fera découvrir toutes les nouveautés implémentées dans les parcours de demande de licences pour la saison 2021/2022, [Cliquez ici](#)



Le formulaire pour la constitution des ententes 2021/2022 est désormais disponible.

N'hésitez pas à contacter Alexandre, au 01-80-92-80-22 pour l'obtenir ou pour tout renseignement.

# PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT

PARENTS,  
ÉDUCATEURS,  
PRATIQUANTS,  
DIRIGEANTS,  
**TOUS  
CONCERNÉS.**

Dans le cadre du « plan régional de la prévention des violences et dérives sexuelles dans le sport », la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), propose des sessions de sensibilisation à distance pour tous

Les intervenants seront :

- Simon LATOURNERIE de l'association Colosse aux pieds d'argile
- Guillaume DORAI ou Benjamin FREMIOT de « LOG.in Prévention », association qui éduque à l'utilisation citoyenne numérique

Pour connaître les dates des sessions et vous inscrire, [Cliquez ici](#)

Il s'agit d'une billetterie gratuite : sélectionnez un billet (flèche située en dessous de « quantité ») et laissez-vous guider.

Vous recevrez votre lien de connexion Zoom par mail, 24 heures avant la tenue de la session.

## LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

## COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 5 juillet 2021

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## MODIFICATION DES POULES SENIORS

La Commission prend note des engagements suivants

- ✓ VERNOUILLET FC 1 : **Affectation D5A**
- ✓ PORT MARLY CS 1 : **Affectation D5C**
- ✓ MANTES OLYMPIQUE 2 : **Affectation D5B**

## CDM

### D1

La Commission prenant connaissance de l'information de la Ligue de Paris sur la montée supplémentaire de CARRIERES S/S US 5 de D1 en R3. Par conséquent, elle désigne VELIZY PORTUGAIS 6 comme montant supplémentaire de D2 en D1.

### D2

- La Commission prenant connaissance de l'information de la Ligue de Paris, qui suite à la fusion absorption du club de ST ARNOULT FC avec CORBREUSE STE MESME (91), fait que l'équipe de D2 de ST ARNOULT n'existe plus (elle récupère le droit sportif de CORBREUSE en R3).

- La Commission prenant connaissance des dernières informations concernant le club de LA VERRIERE FC et la possible constitution d'entente avec COIGNIERES FC, également engagée, ce qui supprime une nouvelle équipe à ce niveau.

**Par conséquent, avec 14 équipes engagées sur la D2, décide de constituer une poule unique.**

### AUBERGENVILLE PORTUGAIS

La Commission reste dans l'attente de la confirmation du club pour l'engagement de son équipe en D2.

**Sans nouvelles de votre part au plus tard le dimanche 11 juillet, la Commission considérera votre équipe comme non engagée et ne l'affectera à aucune poule.**

## VETERANS

La Commission prend note des engagements suivants

- ✓ GUERVILLE ARNOUVILLE 13 : **Affectation D5B**

### D5D

La Commission prenant connaissance des dernières informations concernant le club de LA VERRIERE FC et la possible constitution d'entente avec COIGNIERES FC dont une équipe est déjà engagée décide de ne pas engager cette équipe en compétition.

### AUBERGENVILLE PORTUGAIS

La Commission reste dans l'attente de la confirmation du club pour l'engagement de son équipe en D4A.

**Sans nouvelles de votre part au plus tard le dimanche 11 juillet, la Commission considérera votre équipe comme non engagée et ne l'affectera à aucune poule.**

## U18

La Commission prend note des engagements suivants

- ✓ HOUDANAISE REGION FC 1 : **Affectation D3A**
- ✓ YVELINES US : **Affectation D3D**

### D3D

La Commission prenant connaissance des dernières informations concernant le club de COIGNIERES FC et la possible constitution d'entente avec LA VERRIERE FC dont une équipe est déjà engagée décide de ne pas engager cette équipe en compétition.

## U16

La Commission prend note des engagements suivants

- ✓ PORT MARLY CS 1 : **Affectation D4B.**

### D4D

La Commission prenant connaissance des dernières informations concernant le club de LA VERRIERE FC et la possible constitution d'entente avec COIGNIERES FC dont une équipe est déjà engagée décide de ne pas engager cette équipe en compétition.

## U14

La Commission prend note des engagements suivants

- ✓ ABLIS FC SUD 1 : **Affectation en D4E**
- ✓ PORT MARLY CS : **Affectation en D4C**

### D4E

La Commission prenant connaissance des dernières informations concernant le club de LA VERRIERE FC et la possible constitution d'entente avec COIGNIERES FC dont une équipe est déjà engagée décide de ne pas engager cette équipe en compétition.

## FUTSAL

### JOUARS PONTCHARTRAIN

La Commission reste dans l'attente de la confirmation du club pour l'engagement de son équipe en D1.

**Sans nouvelles de votre part au plus tard le dimanche 11 juillet, la Commission considérera votre équipe comme non engagée et ne l'affectera à aucune poule.**

## INFORMATIONS POULES

**La Composition des poules SENIORS F à 11, FUTSAL D2, CRITERIUM DU LUNDI SOIR se fera prochainement, quand nous aurons obtenu toutes les confirmations d'engagement.**

## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 05/07/21  
EN VISIOCONFÉRENCE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

### PLATEAUX D'ÉTÉ 3ÈME WEEK-END

*Feuilles de plateaux manquantes*  
**U14 À 11**

Plateaux du 19/06/2021

- Plateau n°1 à ETANG ST NOM ES
- Plateau n°3 à TRAPPES—MESNIL ST DENIS ASL

La Commission tient à informer les clubs suivants, qu'en temps normal elle aurait infligé une amende de 20€ à tous les clubs concernés. Néanmoins compte tenu du contexte, elle fera preuve de mansuétude pour cette fin de saison.

### PLATEAUX D'ÉTÉ 4ÈME WEEK-END

*Feuilles de plateaux manquantes*  
**U14 À 11**

Plateaux du 26/06/2021  
1er rappel

- Plateau n°2 à CONFLANS PLM vs MAURECOURT FC

**U16 À 11**  
Plateaux du 27/06/2021  
1er rappel

- Plateau n°2 à TRAPPES ES (nous avons la FMI contre CERNAY LA VILLE, mais il manque les feuilles de plateau avec LE PERRY)

**U18 À 11**  
Plateaux du 27/06/2021  
1er rappel

- Match LE PERRY FOOTBALL ES vs ST ARNOULT FC 78

## COURRIER

### VOISINS FC :

Le club du VOISINS FC demande les dérogations horaires suivantes :

- Séniors F, match prévu à 18h, demande de dérogation annuelle pour 17h30
- Séniors F (Vét F), match prévu à 18h, demande de dérogation annuelle pour 17h30
- U18 F, match prévu à 18h, demande de dérogation annuelle pour 17h30
- U15 F, match prévu à 12h30, demande de dérogation annuelle pour 17h30
- U13 F équipe 1, match prévu à 11h, demande de dérogation annuelle pour 9h30
- U13 F équipe 2, match prévu à 11h, demande de dérogation annuelle pour 9h30
- U14 G équipe 3, match prévu à 14h, demande de dérogation annuelle pour 12h15
- U10-U11 Espoirs, match prévu à 11h, demande de dérogation annuelle pour 9h30

La Commission a bien pris note de votre demande et souhaite avoir des éclaircissements sur les points suivants de votre planning du samedi :

- La Commission souhaiterait connaître la raison pour laquelle il est programmé des rencontres U10/U11 et U13F à 9h30 sur le terrain 1 et des plateaux U7 U9 ou U9F à 11H00 sur le terrain 2. Pour rappel, l'horaire officiel pour les plateaux U6 à U9 masculins et féminins est 9H30 et pour les rencontres U10/U11 et U13F, l'horaire officiel est 11H00.
- La Commission s'interroge également sur la présence sur vos installations des catégories U7, U9 et U9F à 14H00 et 16H00, horaires auxquels peuvent se dérouler les rencontres U15F (horaire officiel : 12H30, horaire de dérogation : 14H00) et les rencontres U14 (horaire officiel : 14H00, horaire de dérogation : 16H00).

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 08/07/2021 en distanciel

**Présents** : MM. FERÉY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-Président), AVOIRTE Yves (CD), DELECHAUX Alain, GUICHETEAU Didier, HOUBE Michel, LAUBY Henri-Claude, PLANQUE Jean-Pierre

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

### MUTATIONS

La Commission prend note du procès-verbal de la réunion restreinte de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations, en date du 01/07/2021

**CLUBS BENEFICIANT D'1 JOUEUR MUTÉ  
SUPPLÉMENTAIRE AU TITRE DE  
L'ENCOURAGEMENT AU DEVELOPPEMENT  
DU FOOTBALL FÉMININ,  
POUR LA SAISON 2021/2022**

519963	AUBERGENVILLE F.C.	Seniors D1
522563	LE CHESNAY 78 F.C.	Seniors D1
541170	ELANCOURT O.S.C.	Seniors D2
513620	GUYANCOURT FOOTBALL E.S.	Seniors D2
548767	MAGNY 78 F.C.	Seniors D4
544913	MANTOIS 78 F.C.	Seniors R3
508713	MARLY LE ROI U.S.	Seniors R3
500634	RAMBOUILLET YVELINES F.C.	Seniors D2
518241	ROSNY S/SEINE C.S.M.	Seniors D2
542459	SARTROUVILLE F.C.	Seniors D1
508864	TRAPPES ETOILE SPORTIVE	U 17 Régional
517482	VELIZY A.S.C.	Seniors D2
523263	VERNEUIL S/SEINE U.S.	Seniors D2
500650	VERSAILLES 78 F.C.	Seniors Féminines D1
530264	VIROFLAY U.S. MUNICIPALE	Seniors D4
534673	VOISINS F.C.	Seniors D1

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 22 juin 2021

**Présents :** M. Laurent HOUIN (Comité de Direction), Laurent TESSIER, François VENIEN

**Excusés :** MM Philippe DEBEAUPUIS, Mustapha JINAMI (Représentant élu des arbitres au Comité de Direction), Miloud BOUTOUBA

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

Situation des clubs au regard du Statut de l'Arbitrage,  
arrêté au 22 Juin 2021

## SITUATION DES CLUBS

Après étude des pièces versées au dossier, la Commission confirme que les clubs figurant sur la liste ci-dessous sont, cette saison, en infraction avec le Statut de l'arbitrage. Ils sont par conséquent passibles des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

## SANCTIONS FINANCIERES

Les clubs ci-après sont sujets aux dispositions spécifiques adoptées lors du Comité de direction du 19 juin 1990

### 1ère ANNEE D'INFRACTION

BOUGAINVILLEES AFDOM (532340) – VET D3 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€  
C.S. DE PORT MARLY (551985) – VET D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€  
LE VESINET F.C. (581440) – VET D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€  
US SERBIE 78 (551934) – VET D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€

### 2ème ANNEE D'INFRACTION

POIGNY LA FORET U.S. (530254) – VET D2 – (Manque 1 arbitre) Amende 60€

### 3ème ANNEE D'INFRACTION

En outre, ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place dès la fin de cette saison

CERNAY LA VILLE (531100) – VET D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 90€

## SANCTIONS SPORTIVES Applicables à la saison 2021/2022

### 1ère ANNEE D'INFRACTION MOINS 2 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2021/2022

BAILLY NOISY STANDARD F.C. (526858) – SENIORS D1 – (Manque 1 arbitre) Amende 120€  
BENFICA ACHERES A.P. (528469) – CDM D1 – (Manque 1 arbitre) Amende 120€  
F.C. FONTENAY LE FLEURY (560297) – SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€  
GARGENVILLE STADE (517864) – SENIORS D1 – (Manque 2 arbitres) Amende 240€  
JOUY EN JOSAS U.S. (520522) – SENIORS D3 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€  
LA VERRIERE F.C. (531138) – SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€  
MARLY F.C. 78 (564180) – U18 D1 (Manque 1 arbitre) Amende 120€  
MEZIERES A.J. (545527) – SENIORS D3 (Manque 1 arbitre) Amende 30€  
U.S.C. MANTES LA JOLIE (580767) – SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€

## ETUDE DES COURRIELS DES CLUBS ET DES ARBITRES

**Dossier arbitre : Monsieur GUESSOUM Abderezak**  
**Club : TRAPPES ETOILE SPORTIVE**

La Commission

Jugeant en premier ressort,

Après lecture des pièces versées au dossier

Après avoir pris connaissance du courrier de **Monsieur GUESSOUM Abderezak** en date du **18 juin 2021** nous informant de son souhait de quitter son club actuel afin de devenir arbitre indépendant représentant le DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL dès la saison 2021/2022

La Commission prend note et dit :

En application des articles 26, 30.2, 31, 33-c et 35 du Statut Fédéral de l'arbitrage Monsieur GUESSOUM Abderezak est classé indépendant pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023

Etant donné qu'il quitte son club formateur, il continue à couvrir le club de TRAPPES ETOILE SPORTIVE pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023

Il pourra représenter le club de son choix à compter de la saison 2023/2024

**Copie :** Commission de District de l'arbitrage des Yvelines (DYF)  
TRAPPES ETOILE SPORTIVE

**Dossier arbitre : Monsieur DUBOIS Fabrice**  
**Club : VILLENES-ORGEVAL (FCVO)**

La Commission

Jugeant en premier ressort,

Après lecture des pièces versées au dossier

Après avoir pris connaissance du courrier de **Monsieur DUBOIS Fabrice** en date du **14 juin 2021** nous informant de son souhait de quitter son club actuel afin de devenir arbitre indépendant représentant le DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL et demandant à la Commission de tenir compte de la saison 2020/2021 (saison blanche) en l'imputant rétroactivement à la couverture pour son club formateur, La Commission prend note et dit qu'il n'est pas possible de donner suite à sa demande de rétroactivité car contraire à toute légalité. La Commission dit en conséquence,

Qu'en application des articles 26, 30.2, 31, 33-c et 35 du Statut Fédéral de l'arbitrage Monsieur DUBOIS Fabrice est classé indépendant pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023

Etant donné qu'il quitte son club formateur, il continue à couvrir le club de VILLENES-ORGEVAL (FCVO) pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023

Il pourra représenter le club de son choix à compter de la saison 2023/2024

**Copie :** Commission de District de l'arbitrage des Yvelines (DYF)  
VILLENES-ORGEVAL (FCVO)

**Dossier arbitre : Monsieur GILLON Lionel**  
**Club : FOY.J CHAMPHOL**

La Commission

Jugeant en premier ressort,

Après lecture des pièces versées au dossier

Après avoir pris connaissance du courrier de **Monsieur GILLON Lionel** en date du **18 juin 2021** nous informant de son souhait de quitter son club actuel afin de devenir arbitre indépendant représentant le DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL dès la saison 2021/2022

La Commission prend note et dit :

En application des articles 26, 30.2, 31, 33-c et 35 du Statut Fédéral de l'arbitrage Monsieur GILLON Lionel est classé indépendant pour les saisons 2021/2022

Etant donné qu'il quitte son club formateur, il continue à couvrir le club de FOY.J CHAMPHOL pour la saison 2021/2022 étant donné que le club de FOY.J CHAMPHOL a déjà profité des dispositions de l'article 35 concernant le départ d'un arbitre de son club formateur lors de la saison 2016/2017

Il pourra représenter le club de son choix à compter de la saison 2022/2023

**Copie :** Commission de District de l'arbitrage des Yvelines (DYF)  
FOY.J CHAMPHOL

## JOUEUR(S) MUTE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)

**Article 45 du Statut de l'Arbitrage de la F.F.F.**

« Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations

réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District. »

Liste des clubs pouvant prétendre à aligner en équipe Seniors DAM pour la saison 2019 / 2020 1(un) ou 2 (deux) joueur(s) supplémentaire(s) titulaire(s) d'une licence frappée du cachet « Mutation ». Si vous souhaitez porter le(s) joueur(s) « Mutation » supplémentaire à une autre catégorie, il est nécessaire d'en informer par écrit le District au plus tard le 31 août 2020.

### 1 MUTE SUPPLEMENTAIRE

- ✓ ABLIS – SUD FC 78
- ✓ ECQUEVILLY EFC
- ✓ ELANCOURT OSC
- ✓ GUERVILLE-ARNOUVILLE AS
- ✓ LE CHESNAY FC
- ✓ MAURECOURT FC
- ✓ PORTUGUAIS DE PLAISIR
- ✓ RAMBOUILLET FC
- ✓ VAUXOISE ES
- ✓ VIROFLAY US MUNICIPAL

### 2 MUTES SUPPLEMENTAIRES

- ✓ CELLOIS C.S.
- ✓ EPONE USB
- ✓ LES CLAYES SOUS BOIS USM
- ✓ MONTIGNY LE BRETONNEUX
- ✓ PLAISIROIS FO
- ✓ REGION HOUDANAISE
- ✓ VELIZY ASC
- ✓ YVELINES US

Transmis à la Commission des Statuts et Règlements

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte du 5 juillet 2021

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 10 jours (5 jours pour les coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

### ETUDE DES COURRIELS DES ARBITRES

**Dossier arbitre : Monsieur PILLEMONT Harris Stephan**  
**Club : MONTIGNY LE BRETONNEUX AS**

*La Commission*

*Jugeant en premier ressort,*

*Après lecture des pièces versées au dossier*

*Après avoir pris connaissance des courriers de Monsieur PILLEMONT Harris Stephan en date des 30 juin 2021 et 5 juillet 2021 nous informant de son souhait de quitter son club actuel afin de représenter le club de VOISINS LE BRETONNEUX*

*La Commission prend note et dit :*

*En application des articles 30.2, 31, et 33-c du Statut Fédéral de l'arbitrage Monsieur PILLEMONT Harris Stephan est classé indépendant pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023*

*Il pourra représenter le club de VOISINS LE BRETONNEUX à compter de la saison 2023/2024*

**Copie :** Commission de District de l'arbitrage des Yvelines (DYF)  
MONTIGNY LE BRETONNEUX AS  
VOISINS FC

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion restreinte du 5 juillet 2021

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

### CRITERIUMS ESPOIRS U10-U13

#### Liste des clubs inscrits CRITERIUMS ESPOIRS U10-U11

BAILLY NOISY STANDARD F.C.  
CARRIERES GRESILLONS A.S.  
ELANCOURT O.S.C.  
FONTENAY-LE-FLEURY F.C.  
GUYANCOURT FOOTBALL E.S.  
LIMAY AM. LAIQUE DES JEUNES  
MANTES LA VILLE FC  
MANTOIS 78 F.C.  
MARLY LE ROI U.S.  
MAULOISE US  
MAUREPAS A.S.  
MONTESSON U.S.  
MUREAUX OFC  
NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C.  
PLAISIROIS FO  
POISSY AS  
RAMBOUILLET YVELINES F.C.  
SARTROUVILLE E.S.  
ST GERMAIN EN LAYE F.C.  
TRAPPES ETOILE SPORTIVE  
VELIZY ASC  
VERNEUIL SUR SEINE U.S.  
VILLENNES ORGEVAL F.C.  
VOISINS F.C.

Nous demandons à ces clubs de désormais nous fournir l'encadrement technique de leurs équipes.

La réponse est demandée pour le lundi 16 août.

Pour saisir les informations, [cliquez ici](#).

**Vous pouvez encore engager vos équipes si ce n'est pas le cas, à condition de remplir en même temps le formulaire ci-dessus.**

### CRITERIUMS ESPOIRS U12-U13

ACHERES C.S.  
BAILLY NOISY STANDARD F.C.  
CARRIERES SUR SEINE US  
CHATOU A.S.  
ELANCOURT O.S.C.  
FONTENAY-LE-FLEURY F.C.

GUYANCOURT FOOTBALL E.S.  
 LIMAY AM. LAIQUE DES JEUNES  
 MANTOIS 78 F.C.  
 MARLY LE ROI U.S.  
 MAULOISE US  
 MONTESSON U.S.  
 MUREAUX O.F.C. LES  
 NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C.  
 PARIS ST GERMAIN F.C.  
 PLAISIROIS FO  
 POISSY AS  
 RAMBOUILLET YVELINES F.C.  
 SARTROUVILLE E.S.  
 ST GERMAIN EN LAYE F.C.  
 TRAPPES ETOILE SPORTIVE  
 VELIZY ASC  
 VERNEUIL SUR SEINE U.S.  
 VILLENNES ORGEVAL F.C.  
 VOISINS F.C.  
 YVELINES U.S.

Nous demandons à ces clubs de désormais nous fournir l'encadrement technique de leurs équipes.

La réponse est demandée pour le lundi 16 août.

Pour saisir les informations, [cliquez ici](#).

**Vous pouvez encore engager vos équipes si ce n'est pas le cas, à condition de remplir en même temps le formulaire ci-dessus.**

## DECISIONS ADMINISTRATIVES

### Feuilles de plateaux manquantes

#### PLATEAUX SPECIFIQUES U6 U7

Plateaux du 26/06/2021

#### Fiche récapitulative

- 1 - VERSAILLES F.C.
- 2 - FOURQUEUX FOOT O.M.S.
- 3 - VILLIERS LE MAHIEU A.S.
- 5 - ETANG ST NOM E.S.
- 7 - HOUDANAISE REGION F.C.
- 9 - VELIZY A.S.C.

#### Feuilles d'équipes manquantes

- 1 - VERSAILLES F.C.
- 2 - FOURQUEUX FOOT O.M.S.
- 2 - MAURECOURT F.C.
- 2 - CHANTELOUP LES VIGNES U.S.
- 3 - VILLIERS LE MAHIEU A.S.
- 3 - AUBERGENVILLE F.C.
- 3 - MEZIERES A.J.
- 3 - HOUILLES AC 3
- 4 - JUZIERS F.C.
- 5 - ETANG ST NOM E.S.
- 5 - MAULOISE U.S.
- 5 - ST CYR A.F.C.
- 7 - ST ARNOULT FC 78
- 7 - ABLIS F.C. SUD 78
- 7 - COIGNIERES F.C.

YVELINES FOOTBALL N° 1674

- 8 - VAUXOISE E.S.
- 9 - VELIZY A.S.C.
- 9 - ELANCOURT 1
- 9 - PARIS ST GERMAIN F.C.

#### Anomalies

- 4 - HOUILLES AC 1. club de CARRIERES GRESILLONS absent
- 4 - HOUILLES AC 1. club de MEZY U.S. absent
- 6 - ELANCOURT 2. club de BOIS D'ARCY absent
- 8 - MONTESSON U.S. club de VILLEPREUX absent

## PLATEAUX SPECIFIQUES U8 U9

**La Commission tient à informer les clubs suivants, qu'en temps normal elle aurait infligé une amende de 20€ à tous les clubs cités ci-dessous. Néanmoins compte tenu du contexte, elle fera preuve de mansuétude pour cette fin de saison, mais espère que dès le début de la saison prochaine, elle n'aura pas à traité autant de feuilles manquantes.**

Plateaux du 19/06/2021

#### Fiche récapitulative

- 4 - CHAMBOURCY A.S.M.
- 7 - MAURECOURT F.C.

#### Feuilles d'équipes manquantes

- 2 - ABLIS F.C. SUD 78
- 3 - MANTES CITY
- 4 - CHAMBOURCY A.S.M.
- 4 - MAULOISE U.S.
- 4 - GUITRANCOURT A.S.F.
- 4 - MESNIL LE ROI A.S.
- 4 - MONTESSONS U.S. 2
- 6 - ST ARNOULT F.C. 78
- 7 - ACHERES CS
- 7 - TRIEL A.C.
- 9 - BOUAFLE FLINS ES
- 10 - CHANTELOUP U.S
- 10 - FOURQUEUX FOOT O.M.S.

## CHALLENGE INTERCLUBS U10-U13

**La Commission tient à informer les clubs suivants, qu'en temps normal elle aurait infligé une amende de 20€ à tous les clubs cités ci-dessous. Néanmoins compte tenu du contexte, elle fera preuve de mansuétude pour cette fin de saison, mais espère que dès le début de la saison prochaine, elle n'aura pas à traité autant de feuilles manquantes.**

Rencontres du 19/06/2021

- 2 COIGNIERES ST ARNOULT FC 78 U10 ET U13
- 6 BOUAFLE FOURQUEUX U10/U11 (
- 7 ETANG ST NOM HARDRICOURT U10/U11
- 9 RAMBOUILLET TRAPPES U11 ET MAUREPAS /TRAPPES U13
- 10 LE PERRAY/TRAPPES U10 ET U13
- 10 JUZIERS/VAUXOISE U10 ET U13
- 16 VILLIERS LE MAHIEU/VELIZYASC/BOIS D ARCY/ISSOU AS U11

- 17 PLATEAU BREVAL LONGNES/BUCHELOISE AS/PORCHEVILLE FC U11
- 18 ST CYRAFC/ VELIZY ASC U11
- 19 RAMBOUILLET/VERSAILLES U11

## CHALLENGE ÉTÉ U10-U11

Rencontres du 26/06/2021

- 1 MAULOISE US/VERNEUIL SUR SEINE
- 2 VERNEUIL SUR SEINE/MAULOISE US
- 3 RAMBOUILLET/COIGNERES
- 5 CARRIERES GRESILLONS AS/MAURECOURT FC
- 8 VELIZY ASC /TRAPPES
- 9 MAGNY 78 /LE PERRAY
- 10 MEZIERES AJ /AUBERGENVILLE
- 11 CHAMBOURCY ASM / CONFLANS PLM
- 12 LA VESGRES /BOIS D'ARCY/ESSARTS LE ROI (MANQUE SIGNATURES ET NOMS DES ARBITRES)
- 13 JOUY EN JOSAS / CARRIERES GRESILLONS /LOGES EN JOSAS
- 14 CHAMBOURCY FOURQUEUX
- 16 GUERVILLE ARNOUVILLE AS /FONTENAY ST PÈRE/ GAMBAIS
- 17 VILLIERS LE MAHIEU ROSNY S/SEINE BOIS D'ARCY MANQUE SIGNATURES ET NOMS DES ARBITRES)
- 18 ST ARNOULT / ABLIS
- 20 PLATEAU NON DERoule A ROSNY,CHANTELOUP ABSENT INFO LE VENDREDI 25/6

## CHALLENGE ÉTÉ U12-U13

Rencontres du 26/06/2021

- 2 : JOUY EN JOSAS AS (PERRAY FOOT ES)
- 4 : ECQUEVILLY EFC (BEYNES, GUERVILLE, MAULOISE)
- 9 : MESNIL LE ROI AS (TRIEL, MAURECOURT, VAUXOISE)

Jeudi 8 juillet 2021

# COMITÉ DE DIRECTION DU JEUDI 24 JUIN 2021

(En visioconférence)

**Présidence :** M. Jean-Pierre MEURILLON

**Présents :** Mmes Valérie TARDIVEL, Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Yves AVOIRTE, Florent BAUDOIN, Laurent HOUIN, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Ali SAHALI,

**Excusés :** Mme Sandrine SANCHEZ, MM. Mustapha JINAMI, Jean-Eric INACIO, Dr Pascal MAILLE,

**Assistent :** M. William MARISSAL, Directeur,  
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental  
M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 18 h 30

\*\*\*\*\*

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque le **décès de M. Jean-Pierre ROBERT**.

Il rappelle que M. Jean-Pierre ROBERT a longtemps été Arbitre, qu'il a exercé les fonctions d'Observateur en Arbitrage et qu'il a œuvré durant de nombreuses années au sein de plusieurs Commissions du District, dont la Commission de District de l'Arbitrage.

Il a également exercé les fonctions de Délégué.

**Le Président Jean-Pierre MEURILLON et les membres du Comité de Direction renouvellent à son épouse, à sa famille et à ses proches leurs très sincères condoléances.**

## 1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 27/5/2021

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 27/5/2021 a été envoyé, le 8/6, aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 670, du 10/6/2021.

Il est adopté à l'unanimité.

## 2/ INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des **événements suivants :**

- ✓ le 28/5 : **Mise à disposition des clubs de l'Agenda du club**
- ✓ les 31/5, 4, 15 et 24/6 : Organisation, en distanciel, par la **Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (D.R.A.J.E.S.)**, dans le cadre du plan régional de **prévention des violences et dérives sexuelles dans le sport, de sessions de sensibilisation**

**D'autres sessions sont programmées les 1<sup>er</sup> et 15/7.**

Les intervenants étaient M. Simon LATOURNERIE, de l'association « Colosse aux pieds d'argile » et MM. Guillaume DORAI ou Benjamin FREMIOT, de « Log.in Prévention », association qui éduque à l'utilisation citoyenne numérique.

Ces sessions de sensibilisation, dont les clubs yvelinois ont été informés le 26/4, **s'adressent à tous** (dirigeants, éducateurs, enseignants d'E.P.S., pratiquants, licencié(e)s, parents, ...).

- ✓ le 28/5, en visio : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District / Secrétaire Général / Secrétaire Général Adjoint / Président délégué**
- ✓ le 3/6 : Webinaire organisé par la F.F.F. sur le thème : **Les nouveautés 2021 / 2022 de la demande de licence**
- ✓ le 4/6, en visio : **Assemblée Fédérale**
- ✓ le 5/6, au stade du Grand Pré, à VOISINS-LE-BRETONNEUX : **Découverte du Futnet, du Foot féminin et du Foot en marchant**
  - . **Futnet** : démonstrations de haute voltige, avec l'Equipe de France de Futnet, initiation,
  - . **Foot féminin** : Invitation à faire un essai et à rencontrer les joueuses du VOISINS F.C.
  - . **Foot en marchant** : une nouvelle discipline qui va voir le jour au VOISINS F.C. (version lente du football avec des règles aménagées, permettant une pratique Loisir totalement sécurisée et accessible à tous et toutes (intergénérationnelle, mixité hommes/femmes ...).
- ✓ le 7/6, en visio : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**

**Le Plan de soutien de 15 M€ en équipements, à destination des clubs amateurs**

Le Comité Exécutif de la F.F.F. a, le 6/5, acté la mise en place d'un Plan de soutien matériel, porté avec la Ligue du Football Amateur, d'un **montant total de 15 M€** à destination des 13 000 clubs amateurs, afin de les soutenir dans leur reprise d'activité lors du démarrage de la saison 2021 / 2022.

Cette opération a été organisée en 2 temps :

. **S'agissant de la distribution de bons d'achat** aux clubs prioritaires (école de football) utilisables directement sur la plateforme footamateur.fff.fr, la F.F.F. a envoyé, le 3/6, un mail aux clubs concernés avec le montant de leur bon d'achat, les règles à respecter et les étapes pour s'inscrire et naviguer sur le site.

**Le 10/6 :** La F.F.F. a organisé un webinaire sur le thème : **Bien équiper son club pour la saison 2021 / 2022** (présentation des plateformes Nike foot amateur, pour s'équiper en textile et ballons, et Le Corner, pour tout le reste : matériel d'entraînement, paramédical, vie du club, bureautique,...)

**Le 16/6 :** La F.F.F. a envoyé aux clubs un mail afin de présenter la collection et la nouvelle gamme de produits qui sera disponible sur le site.

**Le 28/6 :** La F.F.F. enverra aux clubs un mail et un courrier papier leur communiquant le numéro de bon d'achat et le montant de celui-ci à dépenser sur la plateforme.

Les clubs bénéficieront d'une assistance sur le site dédié qui pourra répondre à l'ensemble de leurs interrogations.

. **S'agissant du volet « distribution de dotations Nike »** du Plan de soutien destinées aux autres clubs, il est prévu que les informations nécessaires leur soient communiquées ultérieurement.

- ✓ le 10/6, en visio : **Réunion de la Commission Régionale de Labellisation**
- ✓ le 12/6, au domaine de Morfondé, à VILLEPARISIS : **Remise des dotations aux clubs bénéficiaires des opérations « Foot Féminin, c'est déjà un but » et « Top Futsal »**
- ✓ le 17/6 : **Réunion de la Commission dédiée à l'examen des demandes de subvention de l'Agence Nationale du Sport**
- ✓ La somme globale attribuée aux clubs Yvelinois est de 37 437 €. 14 clubs étaient demandeurs. 12 clubs remplissaient les conditions pour obtenir une aide.
- ✓ Les propositions de la Commission ont été transmises à la Ligue, pour décision.
- ✓ le 19/6, au domaine de Morfondé, à VILLEPARISIS : **Remise des dotations aux clubs bénéficiaires de l'opération « Solidarité Clubs »**
- ✓ le 19/6, au domaine de Morfondé, à VILLEPARISIS : **1<sup>er</sup> Séminaire Equipe Technique Régionale de l'Arbitrage / Equipes Techniques Départementales de l'Arbitrage / Commission Régionale de Promotion de l'Arbitrage / Commissions Départementales de Promotion de l'Arbitrage**

✓ le 21/6, à GAMBAIS :

- **Remise des dotations aux classes lauréates départementales du concours de production culturelle du dispositif « Foot à l'École »** : Il s'agit :

. pour la production statique, de la classe de **C.E. 1 de Mme PREVOTEAU, de l'École de GAMBAIS,**

. pour la production dynamique, de la classe de **C.M. 1 de Mme MAGRINO, de l'École de GAMBAIS.**

La classe de C.E. 1 de GAMBAIS a ensuite, pour la production statique, été classée à la **5<sup>ème</sup> place au plan national, niveau jusqu'alors jamais atteint par une classe d'une école yvelinoise.**

- **Signature de la convention de partenariat tripartite Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N. 78) / Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P 78) / District des Yvelines de Football**

Cette convention ainsi renouvelée a pour objectif la découverte de l'activité « Football » à l'École Élémentaire sur le territoire du département des Yvelines.

✓ le 22/6 : Webinaire organisé par la F.F.F. sur le thème : **Le retour au foot - Les clés d'une reprise réussie** (Comment remobiliser l'ensemble des licenciés du club (joueurs, éducateurs, dirigeants) ? Comment mettre en place des opérations promotionnelles et de développement pour lancer la saison 2021 / 2022 ?)

✓ le 22/6, au siège du District : **Réunion des clubs Futsal qui participent aux Championnats Futsal du District**

✓ **Le Pass+ 78/92**

Dans le cadre de leur politique en faveur de la jeunesse, de la culture et des sports, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines proposent le dispositif PASS+ dédié aux jeunes de la 6<sup>ème</sup> à leur majorité et à leur famille, sous le format d'une carte multiservices. Dans le contexte actuel, ce dispositif prend tout son sens, permettant un soutien financier à la population d'une part et aux acteurs territoriaux du monde sportif et culturel d'autre part.

**La carte Pass+ offre plusieurs services, dont :**

- **une aide financière de 100 € pour les jeunes boursiers et 80 € pour les autres jeunes, pour régler des activités sportives et culturelles,**
- **une offre de « bons plans » culturels et sportifs sous forme de réductions, jeux-concours, invitations, etc.**

Aujourd'hui, plus de 90 000 jeunes sont inscrits au Pass+. Le dispositif s'appuie également sur un réseau de plus de 2 200 organismes affiliés commun aux 2 départements. Ainsi, les familles des Yvelines et des

Hauts-de-Seine peuvent, si elles le souhaitent, utiliser leurs aides financières partout sur le territoire interdépartemental.

L'affiliation d'une structure (dont les associations sportives par exemple) au dispositif Pass+ est gratuite et permet d'apparaître sur la liste des organismes affiliés consultable par les familles, de communiquer sur les activités proposées et de bénéficier de ce moyen de paiement.

C'est donc une opportunité pour eux de faire connaître leurs services, leurs offres et d'élargir leur fréquentation.

Pour information, le District a, le 8/6, adressé aux clubs une plaquette d'information sur l'affiliation en ainsi qu'un lien vers la vidéo de présentation du dispositif.

✓ le 22/6 : **Communiqué de la Ligue, soulignant l'importance des aides qu'elle a accordées à ses clubs au cours des 12 derniers mois**

### **3 / LA REPRISE DU FOOTBALL AU COURS DU MOIS DE JUIN 2021**

Le Comité fait le point des **conditions de la mise en œuvre des actions** (rencontres et plateaux) qui avaient été **programmées lors des 4 week-ends du mois de juin.**

Il s'est avéré que les inscriptions à ces actions ont été peu nombreuses et que quelques difficultés ont été rencontrées dans leur organisation.

Il a également été constaté que beaucoup de clubs avaient déjà organisé eux-mêmes leur activité pour les week-ends du mois de juin.

Le District se devait néanmoins de permettre aux clubs qui le désiraient de participer aux activités qu'il leur proposait.

### **4 / LE BUDGET DE LA SAISON 2021 / 2022**

Du fait de l'annulation de l'Assemblée Générale qui devait se dérouler le 12/6, le Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022 n'a pas été adopté par l'Assemblée Générale avant le début de la saison.

Il le sera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le samedi 9/10.

Il appartient néanmoins au Comité de Direction, comme prévu par l'article 18 des statuts du District, d'arrêter ledit Budget avant le début de l'exercice, donc avant le 30/6/2021.

C'est dans ce but que le projet de Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022 est soumis aujourd'hui au Comité de Direction.

Le Budget prévisionnel est présenté, comme les saisons précédentes, en différenciant le résultat d'exploitation de l'exercice de son résultat global.

Le résultat d'exploitation est en effet le reflet de la vie courante du District, avec ses charges et ses produits, et il est tenu compte, ensuite, des Charges Financières et des Charges Exceptionnelles, ainsi que des Produits Financiers et des Produits Exceptionnels.

Le projet de Budget qui est proposé présente un **résultat d'exploitation négatif de 102 900 €** (81 750 € la saison précédente) et fait apparaître un **résultat global de l'exercice déficitaire de 94 000 €** (112 850 € la saison précédente).

Ce déficit est, en réalité, sans incidence notable sur l'équilibre des finances du District puisqu'il s'explique en grande partie par le montant des dotations aux amortissements qui, sur un total de 91 000 €, ont trait, pour 71 000 €, aux opérations liées à l'acquisition et à l'aménagement du siège du District (compte 68).

Par ailleurs, il convient de rappeler que le déficit prévisionnel de la saison 2020 / 2021 comportait, pour un montant de 40 000 €, la participation à apporter par le District au Fonds National de Solidarité qui avait été créé par la F.F.F. dans le but de soutenir la reprise d'activité des clubs amateurs et de faire face aux répercussions économiques de la crise du Covid-19 lors du démarrage de la saison 2020 / 2021 (compte 67).

Cette somme ne figure évidemment plus dans le projet de Budget de la saison 2021 / 2022.

De nombreux postes de charges et de produits sont du même montant que ceux qui figuraient dans le Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021, qui avait été établi en vue d'une saison qui devait se dérouler de façon habituelle.

On peut toutefois noter :

#### **➤ POUR LES CHARGES :**

- une baisse de 2 500 € des dépenses d'entretien, travaux et maintenance, le montant des travaux de maintenance à réaliser par l'A.S. BUSINESS PARK MONTIGNY, dont fait partie le District au titre des parties communes du site où il est installé, étant inférieur à celui de la saison 2020 / 2021 (compte 61),
- le maintien d'une somme de 10 000 € au poste Manifestations diverses, dans le but d'organiser une opération de mise en valeur du Football Loisir (compte 61),
- une baisse de 4 000 € du poste Affranchissements, téléphone, du fait de la modification des abonnements du District à la fibre, du fait d'une nouvelle possibilité désormais offerte sur le territoire de la ville de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (compte 62),
- une évolution des frais de personnel (+ 1,24 %), qui représentent 51,55 % du montant total des charges d'exploitation du District (compte 64).

Ces dépenses de personnel tiennent compte, bien sûr, de l'application de la Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football (C.C.P.A.A.F.).

- au titre des Charges Exceptionnelles, et comme cela a déjà été indiqué, ne figure plus, pour la saison 2021 / 2022, la somme de 40 000 €, qui correspondait, pour la saison précédente, à la part du District, à raison d'1 € par licencié(e), dans le financement du Fonds National de Solidarité créé par la F.F.F. (compte 67).

➤ **POUR LES PRODUITS :**

- la légère baisse du montant des droits d'engagements (- 1 700 €) et des recettes administratives (- 2 000 €),
- la baisse (- 20 000 €) de l'attribution revenant au District sur le tarif des licences, pour tenir compte de la baisse constatée du nombre de licences délivrées lors de la saison 2020 / 2021 (36 859 licences contre 40 095 lors de la saison 2019 / 2020 et 41 545 lors de la saison 2018 / 2019, soit - 1 450 puis - 3 236, soit au total - 4 686 licences (compte 70).

On notera à ce sujet que la diminution du nombre de licencié(e)s au cours de la saison 2020 / 2021 concerne, pour près de 70 %, le Football d'Animation (- 2 250 licencié(e)s), pour lequel le tarif des licences est le moins élevé.

Mais il est bien sûr espéré que les licencié(e)s reviendront tous au Football dès la rentrée prochaine.

- le maintien à leur niveau antérieur du niveau des subventions attendues de la Fédération Française de Football, de la Ligue de Paris-Ile de France, de la Ligue du Football Amateur et du Département des Yvelines qui, nous l'espérons, ne devraient pas changer (compte 74),
- le maintien du niveau de l'aide attendue de l'Agence Nationale du Sport, même s'il reste pour le moins difficile de savoir aujourd'hui ce qu'il en sera véritablement en 2022 (compte 74),
- la prise en compte, pour 8 000 €, au lieu de 10 500 € la saison précédente, de l'aide dégressive attribuée au District par l'Agence Nationale du Sport, au titre de l'Aide à l'Emploi (compte 74).

Il est acquis que, comme programmé, cette aide cessera pour la saison 2022 / 2023.

S'agissant enfin des Produits Exceptionnels (compte 77), une somme de 7 500 € correspond à la reprise annuelle du 20<sup>ème</sup> de la subvention de 150 000 € qui a été allouée au District par la Fédération Française de Football pour l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège.

**Le Comité de Direction arrête, à l'unanimité, le Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022, tel qu'il figure en annexe 1.**

## 5 / LA REUNION DE FIN DE SAISON DU COMITE DE DIRECTION AVEC LES PRESIDENT(E)S DE CLUBS

Une information a été transmise aux clubs le 14/6, pour les informer de l'organisation, le 26/6, à la salle Jacques Brel, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, d'une réunion Comité de Direction / Président(e)s de clubs Yvelinois.

Il était en effet apparu indispensable de renouer le contact avec les Président(e)s de clubs et d'aborder avec eux (elles), à la fin de cette saison si particulière, notamment les conséquences de la saison blanche, les aides à la relance pour les clubs, les conditions de la reprise du Football pour la saison 2021 / 2022 et les nouveautés de cette nouvelle saison.

L'ordre du jour de la rencontre a été transmis aux clubs le 18/6 :

- I / Mot d'accueil par le Président Jean-Pierre MEURILLON
- II / Les conséquences de la saison blanche (M. Jean-Pierre MEURILLON)
  - . Les Championnats
  - . Les montées et les descentes pour la prochaine saison
  - . Le Statut des Educateurs
  - . Le Statut de l'Arbitrage (M. Laurent HOUIN)
- III / La relance du Football Yvelinois (Mme Dorette ELANGUE ETEME, MM. Jean-François DUPONT et Steven CARLIER)
- IV / Le rappel des aides à la relance pour les clubs (le Pass + 78/92, le Pass'Sport, le Plan de Sauvegarde des clubs de la Région Ile de France, le Plan de soutien de la F.F.F. en équipements à destination des clubs amateurs, le soutien de la Ligue, le soutien du District) (M. Florent BEAUDOIN)
- V / La reprise des championnats (dates, organisation), en fonction des mesures sanitaires (M. Jean-Pierre LEDUC)
- VI / Les modifications réglementaires applicables à compter de la saison 2021 / 2022 (M. Jean-Pierre MEURILLON)
- VII / Les nouveautés
  - . L'Agenda du club (MM. Rodrigo LOPES ROCHA et Jean-Pierre LEDUC)
  - . L'organisation du Football d'Animation (M. Thierry MOURAUX)
  - . Le Challenge National P.E.F. (M. Nicolas TEXIER)
  - . Les animations du Football Diversifié (M. Jean-Pierre LEDUC)
  - . Le eFoot (M. Alexandre OGEREAU)
- VIII / Les formations du District (Mme Clémentine LUNT, MM. Marc-Antoine KELLER et Kevin HUE)
- IX / Temps d'échanges : Questions / Réponses

## 6 / LE CALENDRIER GENERAL DE LA SAISON 2021 / 2022

Les calendriers fédéraux ne sont pas encore connus, ce qui n'a pas permis à la Ligue d'établir les calendriers régionaux et au District d'établir les siens.

**Le Comité se trouve donc dans l'impossibilité d'adopter le calendrier général de la saison 2021 / 2022.**

Le Comité devra donc, dans ce but, se réunir à nouveau dès que les calendriers régionaux seront connus.

## 7 / LA COMPOSITION DES GROUPES DE CHAMPIONNAT POUR LA SAISON 2021 / 2022

**Le Comité de Direction adopte, à l'unanimité, la composition des groupes de Championnats de la saison 2021 / 2022, sauf dans la dernière Division de certaines catégories.**

La composition des groupes sera publiée très rapidement et sera en outre accessible, par les clubs, dès la réunion du 26/6, via un QR code.

## 8 / LES REUNIONS DE DEBUT DE SAISON

Le Comité fixe comme suit les dates des réunions de début de saison :

- **Réunion de début de saison des Arbitres**  
**le samedi 4/9**, à CLAIREFONTAINE, pour les Arbitres Seniors (pour les autres catégories, il sera organisé des sessions par catégories)
- **Rentrée des Commissaires**  
**le lundi 6/9**, au siège du District
- **Séminaire du Comité de Direction**  
**le samedi 25/9**
- **Assemblée Générale**  
**le samedi 9/10**
- **Séminaire Comité de Direction / Présidents et Vice-Présidents des Commissions du District**  
**le samedi 23/10**

**Le Forum des clubs**, qui se tient habituellement au tout début de la saison, **ne sera pas organisé**, les informations nécessaires devant être communiquées aux clubs lors de la rencontre Comité de Direction / Président(e)s de clubs du 26/6.

## 9 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2021 / 2022

Il est rappelé que les membres des organes disciplinaires du District (c'est-à-dire la **Commission de Discipline** et la **Commission d'Appel Départementale**) ont été nommés le 3/12/2020, par le Comité de Direction, **pour une période de 4 ans, donc jusqu'au 31/8/2024**

Le Comité de Direction **procède aux nominations suivantes :**

➤ **COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE**

M. Patrick CASSASSUS, Représentant suppléant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DU CALENDRIER**

**M. Jean-Pierre LEDUC, Président**

M. Loïc JOUBERT, Vice-Président  
M. Laurent VIMONT, au titre du Football d'Animation  
M. Jean-François DUPONT, au titre du Football Féminin  
M. Rodrigo LOPES ROCHA, Représentant du Comité de Direction

➤ **COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS**

**M. Jean-Pierre LEDUC, Président**

(Représentant du Comité de Direction)

M. Loïc JOUBERT, Vice-Président  
M. Frédéric GOBIN  
M. Raffaele PANARIELLO  
Mme Yolande RUPERT  
M. Jean VESQUES

M. Pierre GUILLEBAUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction  
M. Harris PILLEMONT, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION**

**M. Laurent VIMONT, Président**

M. Jean-Eric INACIO, Vice-Président  
(Représentant du Comité de Direction)  
M. Morgan BIDARD  
M. Thierry BOKOBZA  
M. Max GEPPERT  
M. Luis GOMES PEDRO  
M. Michel LOUVEL  
M. Richard NOYELLE  
M. Johan ROMAY

M. Tiago TINOCO, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage  
MM. Thomas DELASSUS et Jean-Pierre PLANQUE, Représentants suppléants de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ**

**M. Jean-François DUPONT, Président**

(Représentant du Bureau du Comité de Direction)

Mme Valérie LAURENT, Vice-Présidente  
M. Ibrahim BENLARBI  
Mme Laura BOCHER  
Mme Natacha HUGEL  
M. Claude KALENDERIAN  
Mme Hélène MONIEZ

Membres associés :  
Mme Chloé ALVES

Mme Bibi Joy BENERA  
M. Jean-Pierre DENIS  
Mme Fanny GUILLOIS  
Mme Célia MOULIE  
Mme Elodie ORRIERE

Mme Dorette ELANGUE, Représentante du Comité de Direction et de la Commission Technique  
M. Gabriel HENRY, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE**

**M. Loïc JOUBERT, Président**

M. Jean VESQUES, Vice-Président  
M. François BERC  
M. Carlos DESOUSA  
M. Léandre PAINDEPICE  
M. André PANARIELLO  
M. Raffaele PANARIELLO  
M. Jean-Marc RUBANY  
Mme Jeannine VESQUES

M. Jean-Pierre LEDUC, Représentant du Comité de Direction  
M. Philippe DEBEAUPUIS, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS**

**M. Rémy FERREY, Président**

M. Paul DRAY, Vice-Président  
M. Alain DELESCHAUX  
M. Didier GUICHETEAU  
M. Michel HOUZE  
M. Henri-Claude LAUBY  
M. Jean-Pierre PLANQUE

M. Yves AVOIRTE, Représentant du Comité de Direction

➤ **COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE**

**M. Brice PARINET, Président**

M. Miloud BOUTOUBA, Président Délégué  
M. Patrick CASSASSUS, Vice-Président  
M. Philippe DEBEAUPUIS, Vice-Président  
M. Didier VALSAQUE, Vice-Président  
M. Thomas DELASSUS, Secrétaire  
M. Jean-Pierre PLANQUE, Secrétaire Adjoint

M. Yoann BENOIT  
M. Sébastien BETHUNE  
M. Timothé BONNOT  
M. Jean-Philippe CLAMEN  
M. Guillaume DANGLADE  
M. Vincent DUBOURDIEU  
M. Félicien GAZON

M. Gabriel HENRY  
M. Mustapha JINAMI  
M. Steven LLEWELLYN  
M. Laurent MILORIAUX  
M. Philippe PELLAN  
M. Harris PILLEMONT  
M. Pascal POUPEAU  
M. Victor SIMON  
M. Tiago TINOCO  
M. Pascal TISSERAND  
M. Lotfi ZARKA

Membres associés :

M. Laurent TESSIER, au titre des Formateurs et Initiateurs en Arbitrage  
Le Président de l'U.N.A.F. 78  
Mme Audrey PERRU, Responsable de la section Sportive du Collège Jules Verne des MUREAUX  
M. Christophe JUNQUA

Le Représentant élu des Arbitres au Comité de Direction

➤ **COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

**M. Jean-Marc DENIS, Président**

M. Antoine BRECHET  
M. Karim MAANDI  
M. Jean VESQUES

M. Jean-Pierre LEDUC, représentant du Comité de Direction

➤ **COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL**

**M. Gérard DACHEUX, Président**

Mme Josiane JOURDAN

M. Ali SAHALI, Représentant du Comité de Direction  
Le Conseiller Technique Départemental P.P.F.

➤ **COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

**M. Laurent HOUIN, Président**

**Au titre des représentants des clubs :**

M. Laurent TESSIER  
M. Francis VENIEN  
Reste à désigner un représentant des clubs

**Au titre des représentants des Arbitres :**

Le Représentant élu des Arbitres au Comité de Direction  
M. Miloud BOUTOUBA  
M. Philippe DEBEAUPUIS

M. Jean-Pierre MEURILLON, Représentant du Comité de Direction

➤ **COMMISSION VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF**

**M. Jean-Philippe CLAMEN, Président**

M. Jean-Jacques LENAFF, Vice-Président

M. Jean-Paul IMBERT  
M. Jean-Loup LEPLAT  
M. Léandre PAINDEPICE  
M. Gérard PERAUD  
M. Laurent TESSIER

MM. Florent BAUDOIN et Rodrigo LOPES ROCHA, Représentants du Comité de Direction  
M. Thomas DELASSUS, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE**

**M. Jean-Pierre LEDUC, Président**  
(Représentant du Comité de Direction)

M. Robert NOËL, Vice-Président  
M. Frédéric GOBIN  
M. Luis GOMES PEDRO

➤ **COMMISSION EVENEMENTIEL :**

**M. Pierre GUILLEBAUX, Président/Animateur**

M. Gérard DACHEUX  
M. Loïc JOUBERT  
Mme Valérie LAURENT  
M. Jean-Pierre LEDUC  
M. Laurent VIMONT

Membres associés :  
Mme Claudine FAURE  
M. Gérard FAURE  
M. Christophe FRANCOIS  
Mme Martine RUBANY  
M. Jean-Marc RUBANY

M. Brice PARINET, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

**. Sportif**

M. Jean-François DUPONT, Représentant du Comité de Direction

**. Festif**

Mme Sandrine SANCHEZ, Représentante du Bureau du Comité de Direction

➤ **DELEGUES :**

**M. Pierre GUILLEBAUX, Animateur**

M. Alain ARCIZET  
M. François BERC  
M. Claude BOULLE  
M. Philippe BUSNEL  
M. Jean-Claude CORNUAULT  
M. Alain DELESCHAUX  
M. Didier DESARTRE  
M. Paul DRAY  
M. Didier GUICHETEAU  
M. Loïc JOUBERT  
M. Gilles LANDRIOT  
M. Jean-Pierre LEDUC  
M. Yannick MERCIER

➤ **COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION, MEDIATION, EDUCATION**

**M. Pierre GUILLEBAUX, Président**

M. Jean-Loup LEPLAT, Vice-Président  
M. Paul DRAY  
Mme Josiane JOURDAN et M. Florent BAUDOIN, Représentants du Comité de Direction  
M. Brice PARINET, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION MEDICALE**

**Dr Pascal MAILLE, Président**

Dr Bertrand TAMALET, Centre médical du Centre National du Football  
Dr Sophie MOREAU, Hôpital privé de l'Ouest Parisien à TRAPPES  
Dr Laurent AUMONT  
M. Fabrice L'ETANG-DELYS, podologue, Centre Médical du Centre National du Football  
M. Jérôme ANDRAL, kinésithérapeute  
M. Florent CANAC, kinésithérapeute

Mme Valérie TARDIVEL, Représentante du Comité de Direction

➤ **COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE**

**M. Laurent TESSIER, Président**

**Représentants de l'Arbitrage :**

M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage  
Le Représentant des Arbitres élu au Comité de Direction  
Mme Cécile BESSIERE, Arbitre féminin  
M. Harris PILLEMONT, Arbitre

**Représentant des clubs :**

M. Antonin AGRISSAIS (F.C. VILLEPREUX)  
M. Théo CLOIX (HOUILLES A.C.)

M. Frédéric LECLERC (O.F.C. LES MUREAUX)

M. Sébastien D'ORIANO, Président de l'U.N.A.F. 78  
M. Thierry MORISSET, Président de l'A.E.F. 78  
M. Jean-Jacques LENAFF, Vice-Président de la Commission Valorisation de l'Esprit Sportif

M. Michael HUOT,  
M. Geoffrey LUZINSKI  
M. Pascal TISSERAND

M. Jean-François DUPONT, Représentant du Comité de Direction

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE**

**M. Jean-Denis POITOU, Président**

Mme Stéphanie PLET, Vice-Présidente

M. Lotfi AOUADHI  
M. Florian BERNARD  
Mme Laura BOUSSIQUET  
M. Julien BRION  
M. Corentin GRES  
Mme Chloé LANDES  
M. Mathias LEFEBVRE  
M. Philippe LEVARDON  
M. Thomas LEYSSALES  
M. Kenny NOUYOUX  
Mme Audrey PERRU  
M. Denis RIGAUD  
M. Julien VERRIEST  
M. Alexis TZELVELIS

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental  
M. Franck BARDET, C.T.D. D.A.P.

Mme Sandrine SANCHEZ, Représentante du Bureau du Comité de Direction  
M. Brice PARINET, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DE PROMOTION DU PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL**

**M. Christophe CONSIGLI, Président**

M. Thierry MOURAUX, Représentant du Comité de Direction  
M. Ali SAHALI, Représentant du Comité de Direction

M. Laurent VIMONT, au titre du Football d'Animation  
Mme Valérie LAURENT, au titre du Football Féminin  
M. Loïc JOUBERT, au titre du Football Diversifié  
Mme Sandrine SANCHEZ, au titre de la Commission du Football en Milieu Scolaire

## ➤ COMMISSION DES LABELS

**M. Thierry MOURAUX, Président**

M. Ali SAHALI, Représentant du Comité de Direction  
M. Christophe CONSIGLI

## ➤ COMMISSION DEDIEE AUX PROJETS SPORTIFS FEDERAUX, EN CHARGE D'EXAMINER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DES CLUBS ET DE PROPOSER A LA LIGUE LES MONTANTS A LEUR ATTRIBUER

Mme Dorette ELANGUE ETEME, Secrétaire Générale Adjointe du District  
M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District  
M. William MARISSAL, Directeur du District  
Mme Michèle COURTIN, en charge de la comptabilité du District

Par ailleurs, le Comité de Direction est informé de la **démission, pour raisons personnelles et familiales, de M. Mustapha JINAMI, représentant élu des Arbitres au Comité de Direction.**

Le Comité décide donc de procéder comme suit à la nomination de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, afin que le remplacement de M. Mustapha JINAMI puisse intervenir lors de l'Assemblée Générale du 9/10/2021 :

## ➤ COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

En vue de l'Assemblée Générale du samedi 9/10, le Comité procède, comme suit, à la constitution de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales :

. M. Guy BEAUBIAT, Président  
. M. Laurent TESSIER, Vice-Président  
. M. Jean-Claude CORNUAULT  
. M. Gérard DACHEUX  
. M. Jean-Marc DENIS  
. Mme Cécile ESPINE  
. M. Rémy FERREY  
. Mme Lydia FERENBACH  
. M. Luis GOMES PEDRO  
. M. Loïc JOUBERT

Il est rappelé que cette Commission a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort,
- accéder à tout moment au bureau de vote,
- adresser au Comité de Direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires,
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions,
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des

résultats.

Enfin, le **Comité décide de proroger**, jusqu'à la date de sa prochaine réunion, **les pouvoirs des autres Commissions** qui ne sont pas nommées ce jour :

. COMMISSION PROMOTION, INFORMATION, COMMUNICATION  
. COMMISSION FORMATION  
. COMMISSION TECHNIQUE

Les **Observateurs en Arbitrage** seront également nommés ultérieurement.

## 10 / LA TECHNIQUE

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, fait le point sur les formations techniques organisées par le District.

### I - FORMATIONS

Depuis la réunion du Comité du 27/5, 2 formations techniques ont pu se dérouler :

#### ✓ C.F.F. 1 - module U 9, les 1<sup>er</sup> et 2/6, en distanciel

+ 1 jour de Mise en Situation Pédagogique (M.S.P.), en visio le 29/6

17 inscrits - 16 présents - 12 clubs représentés - 10 stagiaires hors département

#### ✓ C.F.F. 1 - module U 11, les 22 et 23/6, en présentiel

15 inscrits, 13 présents, 7 clubs représentés

Par ailleurs, ont été organisées **7 mises en situation pédagogique (séquence 4) :**

#### ✓ C.F.F. 1 - module U 9 en visioconférence, le 3/6

Nombre de stagiaires session 1 : 7 inscrits - 4 présents - 4 clubs représentés  
Nombre de stagiaires session 2 : 6 inscrits - 3 présents - 1 club représenté

#### ✓ C.F.F. 1 - module U 9 en visioconférence, le 15/6

Session supplémentaire  
Nombre de stagiaires : 9 inscrits, 4 présents, 2 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

#### ✓ C.F.F. 1 - module U 11, en visioconférence, le 15/6

Session supplémentaire  
Nombre de stagiaires: 4 inscrits - 2 présents, 1 club représenté

#### ✓ C.F.F. 2 - module U 13, en visioconférence, le 16/6

Session supplémentaire  
Nombre de stagiaires : 4 inscrits, 1 présent, 1 club représenté

#### ✓ C.F.F. 2 - module U 15, en visioconférence, le 16/6

Session supplémentaire  
Nombre de stagiaires : 5 inscrits, 4 présents, 3 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

#### ✓ C.F.F. 3 - module U 17-U 19, en visioconférence, le 11/6

Nombre de stagiaires session 1 : 7 inscrits, 7 présents, 7 clubs représentés - 4 stagiaires hors département  
Nombre de stagiaires session 2 : 7 inscrits, 6 présents, 5 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

#### ✓ C.F.F. 3 - module Seniors, en visioconférence, le 10/6/2021

Nombre de stagiaires session 1 : 7 inscrits, 4 présents, 4 clubs représentés - 3 stagiaires hors département  
Nombre de stagiaires session 2 : 7 inscrits, 5 présents, 4 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

- **Le bilan de la mise en place de ces formations nouvelles formules en distanciel :**

**Il a à nouveau été constaté trop d'absences.**

Sur les 2 derniers modules de formation organisés, on relève un **taux d'absentéisme de 10,35 %** (3 absents) pour 29 stagiaires formés, mais également un nombre de stagiaires issus d'autres Districts très élevé (11 stagiaires sur 16, soit 68 %) sur le dernier C.F.F. 1 module U 9 organisé en distanciel.

Pour les Mises en Situation Pédagogique, lors des 10 Séquences 4 organisées, 40 stagiaires ont été formés sur 63 inscrits, soit **36,5 % d'absentéisme !**

**Concernant les stagiaires formés, 10 sont issus de clubs hors Yvelines, soit 25 %.**

- **La prochaine mise en situation pédagogique (M.S.P.) en distanciel est la suivante :**

#### ✓ C.F.F. 1 - module U 9, le 29/6

Nombre de stagiaires session 1 : 8 inscrits, 6 clubs représentés - 5 stagiaires hors département  
Nombre de stagiaires session 2 : 8 inscrits, 6 clubs représentés - 5 stagiaires hors département

**Le calendrier des sessions de formations et de certifications pour la saison 2021 / 2022 sera publié à la rentrée.**

## II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

Le programme des opérations de détections et de sélections pour la saison 2021 / 2022 sera diffusé à la rentrée, fin août début septembre.

### 11 / L'ARBITRAGE

Sont successivement évoqués :

- l'**alignement du contenu des Formations Initiales en Arbitrage des « Très Jeunes Arbitres » (T.J.A.)** (âgés de 13 et 14 ans au 1er janvier de la saison) **sur celui des Arbitres de Football à 11**, par déclinaison des recommandations de la Direction Technique de l'Arbitrage.

Il y aura donc lieu de prévoir un **module supplémentaire** pour rappeler les spécificités du Football à 8.

- le souhait de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.) de modifier son Règlement Intérieur afin de **créer 2 nouvelles catégories d'Arbitres** :

- . les T.J.A. 1, qui seront désignés sur les compétitions,
- . les T.J.A. 2, qui seront désignés au sein de leur club sur les compétitions U 12-U 13.

- le **1<sup>er</sup> Séminaire Equipe Technique Régionale de l'Arbitrage / Equipes Techniques Départementales de l'Arbitrage / Commission Régionale de Promotion de l'Arbitrage / Commissions Départementales de Promotion de l'Arbitrage**, qui s'est tenu à Morfondé le 19/6.

L'objectif était d'unifier les pratiques sur le territoire de la Ligue et de régionaliser les formations en arbitrage.

- la réunion de la Commission Régionale de l'Arbitrage du 12/6, au cours de laquelle il a été **demandé aux Commissions de District de l'Arbitrage de lui fournir des Observateurs en arbitrage**.

- la démission de **M. Patrice LETOUZEY** et de **Mme Nathalie PASIERB** de leurs fonctions au sein de la C.D.A.

**Le Comité remercie vivement M. Patrice LETOUZEY et Mme Nathalie PASIERB pour leur action**, depuis de nombreuses années, au service de l'Arbitrage Yvelinois.

- le résultat du **sondage réalisé** en lien avec la **Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage et l'U.N.A.F 78** auprès des 176 arbitres en activité qui sont adhérents de l'U.N.A.F (sur 279).

69,89 % des Arbitres sondés ont répondu et 90,2% des retours (soit 111 Arbitres) sont **favorables à une reprise de l'Arbitrage**.

- la **réunion de sensibilisation à l'Arbitrage**, au sein du R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78, le lundi 28/6

M. Brice PARINET, Président de la C.D.A., animera cette réunion et se tient à la disposition des autres clubs qui en feront la demande.

- le **décret du 11/6/2021**, qui impose désormais aux Fédérations sportives agréées d'**intégrer dans la formation des Arbitres une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent**.

A l'issue de la sensibilisation, les Arbitres devront être en mesure d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence adaptés, d'empêcher l'aggravation de l'état de santé de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Bien entendu, la possession par un Arbitre d'une qualification aux premiers secours, telle que le certificat de compétence de citoyen de sécurité civile « **Prévention et Secours Civique de niveau 1** » ou un équivalent, ou d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent, dispensera son titulaire de la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent dans le cadre de sa formation d'Arbitre.

La mise en œuvre de cette nouvelle disposition interviendra dans les conditions qui seront fixées par la F.F.F..

- la **Formation Initiale en Arbitrage** qui est organisée les 18, 23, 26 et 27/6 pour assurer la formation de candidats qui s'étaient inscrits à la session de Formation qui était programmée les 9, 10 et 16/1 et qui avait dû être supprimée.

Cette formation concerne **13 candidats**.

Par ailleurs, M. Brice PARINET revient sur le projet de création d'un **Label Arbitrage du District**, dont le but serait de mettre en valeur les clubs qui œuvrent en faveur de la promotion de l'Arbitrage.

Enfin, il évoque la possibilité du **recours à une plateforme Dartfish**, qui permettrait de faciliter la **formation continue des Arbitres départementaux**.

Il lui est indiqué que le **Bureau du Comité de Direction s'est prononcé favorablement** à ce sujet, pour une saison, avec la nécessité d'en dresser un bilan le moment venu.

### 12 / LES FINANCES

**S'agissant des relevés clubs**, il s'avère que, malgré de nombreuses relances, un certain nombre de clubs n'ont toujours pas réglé les sommes dues au District, correspondant aux relevés clubs émis depuis de nombreux mois et au solde des indemnités d'arbitrage de la saison 2020 / 2021.

On notera que ces clubs **n'ont pas demandé de délai et n'ont même pas pris contact** à ce sujet avec le District.

Le Comité décide d'**appliquer les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif** du District.

Il s'agit en l'occurrence de la **perte définitive d'1 point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes)** programmées, après expiration du délai fixé dans la notification de la décision et jusqu'à régularisation de la situation

financière du club, cette sanction de retrait de point(s) étant applicable **à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur** évoluant dans un Championnat Départemental.

Le Comité ne peut que regretter d'avoir à recourir à cette extrémité.

### 13 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

M. Thierry MOURAUX fait le point sur le Football d'Animation.

Le calendrier du Football d'Animation a été réajusté pour cette fin de saison afin de proposer, à compter du 5/6, une **offre de pratique facultative, sur inscription** préalable des clubs, étalée sur les 4 samedis de juin.

Les clubs pouvaient s'inscrire sur les dispositifs District proposés ou privilégier une organisation interne pour ceux désireux de participer ou d'organiser des tournois, des rencontres amicales ou des rassemblements festifs de fin de saison.

#### ➤ **La reprise de l'offre de pratique : Catégorie U 11- U 13**

En tenant compte des préconisations fédérales, le District, sur proposition de sa Commission du Football d'Animation, a acté la **mise en place d'un Challenge d'été**, formule plateaux à 3 ou 4 équipes, sur 3 des 4 samedis de juin, sur chaque catégorie et le 4<sup>ème</sup> samedi, 19/6, a proposé de participer à une **journée interclubs ou intraclub Euro 2020** associant les 2 catégories U 11 et U 13, afin de permettre aux clubs le souhaitant de privilégier une organisation plus festive autour de la retransmission de la rencontre de l'Equipe de France pour l'Euro 2020.

Le taux de participation global des clubs a été de 51 % sur la catégorie U 11 et 46 % sur la catégorie U 13.

On notera que le nombre d'équipes inscrites par journée varie d'une date à l'autre et que, pour les clubs disposant de plusieurs équipes, toutes n'ont pas pris part aux dispositifs proposés sur chaque date.

#### ➤ **La reprise potentielle de l'offre de pratique : Catégorie U 7-U 9**

En tenant compte des préconisations fédérales, le District, sur proposition de sa Commission du Football d'Animation, a acté la mise en place sur inscription de **2 journées Interclubs** associant les catégories U 7 et U 9 et a souhaité privilégier sur les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedis de juin (le 19/6 pour les U 8-U 9 et le 26/6 pour les U 6-U 7), **des Plateaux Festifoot Euro 2020**, afin de privilégier une organisation plus festive (défis, rencontres, quiz...) autour de la participation de l'Equipe de France à l'Euro 2020.

Le taux de participation global des clubs a été de 46 % sur la catégorie U 9 et 33 % sur la catégorie U 7.

A noter là également que le nombre d'équipes inscrites par journée varie d'une date à l'autre et que, pour les clubs disposant de plusieurs équipes, toutes n'ont pas pris part aux dispositifs proposés sur chaque date.

## ➤ La perspective pour la saison 2021 / 2022 : L'évolution de l'organisation du Football d'Animation

Les évolutions des dispositifs Critérium U 10 à U 13, présentées par la Commission, ont été actées par le Comité de Direction pour une mise en application dès la saison prochaine.

**2 webinaires seront organisés pour les clubs, le 5/7**, concernant, d'une part les U 10 à U 13 et d'autre part les U 6 à U 9, afin de leur présenter ces évolutions et leur permettre de se préparer pour la rentrée prochaine.

## 14 / LE FOOTBALL FEMININ

M. Jean-François DUPONT, Président de la Commission du Football Féminin, font le point sur le Football Féminin.

La Commission du Football Féminin a réajusté le calendrier pour cette fin de saison, afin de proposer à compter du 5/6 une **offre de pratique facultative, sur inscription préalable** des clubs, étalée sur les 4 samedis de juin.

Les clubs pouvaient s'inscrire sur les dispositifs District proposés ou privilégier une organisation interne pour ceux désireux de participer ou d'organiser des tournois, des rencontres amicales ou des rassemblements festifs de fin de saison.

Le bilan est mitigé (taux d'inscription faible et beaucoup de désinscriptions), pour les motifs suivants :

- certains clubs peinent à retrouver leurs licenciées et à les remobiliser,
- la concurrence des tournois organisés par les clubs, des fêtes de fin de saison ... et du droit aux week-ends dont pas mal de familles ont profité avec les beaux jours de début juin, ce qui est bien normal,
- compte tenu du faible nombre d'équipes inscrites, les plateaux imposaient des déplacements importants pour certains, ce qui a pu les rebuter.

La Commission accompagne les portes ouvertes et journées découvertes des clubs en cette fin de saison avec l'opération « **J'peux pas j'ai foot** » : soutien à l'organisation de ces journées avec des documents de communication et d'organisation d'ateliers ludiques, **goodies offerts aux clubs inscrits**, inscriptions jusque fin août et journées à organiser avant le 17/9.

## ➤ La reprise de l'offre de pratique : Catégorie U 7 F à U 18 F

En tenant compte des préconisations fédérales et de l'avis des clubs, la Commission du Football Féminin a **programmé des plateaux de football à 5 ou/et à 8**, sur inscription pour toutes les catégories du Football féminin.

## ➤ Instagram : District Football Féminin 78

Le compte Instagram « District Football Féminin 78 » compte à ce jour 414 abonnées, soit une augmentation de 31 % sur 1 mois.

On peut y découvrir les résultats du dernier sondage « **Le 5 de rêve** », consistant à proposer à chaque abonnée de composer son équipe idéale de Foot à 5 féminine, les résultats du concours du plus beau

logo spécial club féminin et bien d'autres reportages, interviews, stories à suivre quotidiennement.

**Il suffit de s'abonner.**

## 15 / LE FOOTBALL DIVERSIFIE

Une réunion des clubs Futsal a été organisée le 22/6, au siège du District, par la Commission du Football Diversifié, en présence du Président Jean-Pierre MEURILLON.

Les 6 clubs présents (1 club était excusé) ont fait **le point sur la situation** de leur structure au sortir de cette saison sans possibilité de pratique.

Des informations sur les aides financières attribuées par les institutions et le déroulement de la prochaine saison leurs ont été données.

Suite aux discussions avec les clubs, il a été décidé de **débuter les championnats District et Ligue en même temps** afin éviter au club évoluant au niveau départemental de rencontrer l'équipe 1<sup>ère</sup> d'un club évoluant en Championnat régional s'il possède 2 équipes.

La Commission reste dans l'attente du calendrier Futsal de la Ligue pour l'élaboration de son propre calendrier.

Il a par ailleurs été décidé de créer un calendrier pour les clubs voulant engager des équipes de jeunes de U 6 à U 11 et de U 12 à U 18, sur un format plateau.

**Une campagne d'inscription sera lancée à la rentrée afin d'élaborer le calendrier des plateaux.**

La Commission demande expressément aux représentants des clubs de bien vouloir **demandeur une licence Futsal pour ces futurs jeunes joueurs**, afin qu'ils puissent pratiquer le Futsal à part entière.

Ils pourront également **participer à la Coupe des Yvelines Futsal** organisée parallèlement avec les licenciés Libres dans les différentes catégories U 12, U 13, U 14 et U 16 pendant la période hivernale.

## 16 / LE FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

**- au niveau des Collèges/Lycées :**

La Commission du Football en Milieu Scolaire s'est réunie, pour la seconde fois de la saison le 14/6, sous un format mixte présentiel/visioconférence, afin de permettre la présence d'un maximum de représentants des Sections Sportives Scolaires du département. Un bilan de la saison sportive au niveau scolaire a été réalisé, ainsi qu'un point précis sur la situation de chacune des Sections Sportives Scolaires.

**La Section Sportive du Collège la Vaucouleurs de MANTES-LA-VILLE** se voit récompensée en tant que Lauréat académique du dispositif « la Quinzaine du Foot », concours organisé en partenariat par l'Education Nationale, l'U.N.S.S. et la F.F.F.

Dès la rentrée prochaine, **2 nouvelles ouvertures de Sections Sportives Scolaires** sont prévues, l'une de 1<sup>er</sup> cycle, le Collège Louis Lumière à MARLY-LE-ROI et l'autre de 2<sup>nd</sup> cycle, le Lycée Jules Ferry à VERSAILLES, une 1<sup>ère</sup> sur le département depuis bien longtemps.

**- au niveau des Ecoles Élémentaires**

La remise officielle des dotations attribuées aux 2 classes lauréates (niveau départemental et académique) du concours du projet culturel du dispositif « Foot à l'Ecole » a été effectuée le 21/6 au sein de leur école à GAMBAILS, en présence du Maire de GAMBAILS, de représentants de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, de la Présidente de l'U.S.E.P. 78, de Jean-Pierre MEURILLON, Président du District et des membres de la Commission Mixte Départementale (C.M.D.) « Foot à l'Ecole ».

Cette remise de matériel pédagogique F.F.F./Nike pour l'école et d'albums Panini pour les élèves a été accompagnée d'une présentation footballistique et artistique effectuée par chaque classe lauréate.

Les 3 partenaires présents ont ensuite procédé à la **signature du renouvellement pour 4 ans de la Convention de partenariat tripartite « Foot à l'Ecole »**, signée initialement en décembre 2019.

Le District par l'intermédiaire de la C.M.D. « Foot à l'Ecole » a également contribué en cette fin d'année scolaire, du 14/6 au 25/6, à un prêt de matériel pédagogique (buts, ballons) pour la mise en place de la « **Quinzaine de l'Olympisme** » organisée au sein des 16 écoles primaires de la Ville de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Ce dispositif initié par le Bureau des sports de la Ville et l'I.E.N. de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX a permis à près de 2 750 élèves de découvrir l'activité Football à travers la mise en place d'une opération de l'Education nationale intitulée « **30 minutes minimum d'activité physique par jour** ». Les séances ont été conçues et animées en partenariat avec le club local, l'A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX Football.

Enfin, la C.M.D. « Foot à l'Ecole » procèdera le 30/6, au siège du District, à la remise des dotations attribuées aux 10 écoles (19 classes concernées) ayant participé au dispositif « Foot à l'Ecole » sur cette année scolaire.

## 17 / AUTORISATION, POUR LES EQUIPES U 15 F, DE PARTICIPER AUX COMPETITIONS DEPARTEMENTALES MASCULINES U 13, U 14 OU U 15

Il est rappelé que depuis sa modification lors de l'Assemblée Fédérale du 12/3/2021, l'article 155.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. subordonne désormais la participation des équipes U 15 F à des épreuves régionales ou départementales masculines U 13, U 14 ou U 15, à 11 ou à 8, à l'accord du Comité de Direction du District ou de la Ligue, après avis de l'équipe technique régionale.

Dans les Yvelines, une équipe U 15 F du PARIS SAINT-GERMAIN participe en Championnat départemental U 14 masculin.

Le District a, dès le 6/4, sollicité la Ligue pour obtenir l'avis de la Direction Technique Régionale à ce sujet.

Le Comité de Direction de la Ligue a décidé, lors de sa réunion du 21/5, que la participation d'une équipe U15 F à des épreuves masculines U13, U14 ou U15, à 11 ou à 8, ne pourrait être autorisée que si le club concerné :

- . a une équipe engagée en Championnat de France Féminin de D 1 ou de D 2 ou en Championnat National U 19 F, et
- . engage, pour la même saison, une équipe dans les épreuves régionales ou départementales féminines U 15 F, à 11 si le club participe avec son équipe U 15 F à une épreuve masculine à 11 ou à 8 s'il participe à une épreuve masculine à 8, et y participe jusqu'à leur terme.

**Le Comité de Direction décide, à l'unanimité, l'application, dans ces conditions, des dispositions de l'article 155.2 des Règlements Généraux de la F.F.F..**

## 18 / LE NOMBRE DE JOEUSES DES COMPETITIONS FEMININES A EFFECTIF REDUIT

Il est rappelé que lorsqu'avait été mise en oeuvre la réforme des Championnats Régionaux féminins, voici quelques années, la question s'était posée de **savoir si le football féminin à effectif réduit devait se jouer à 7 ou à 8 joueuses.**

Il avait alors été indiqué par la Ligue que ce devait être à 7 joueuses, comme cela figure aux procès-verbaux du Comité de Direction de la Ligue des 2/5/2017 et 4/6/2018, qui parlent bien des « Critériums Départementaux Seniors Féminines à 7 ».

Il apparaît toutefois que **dans les autres Districts Franciliens, les compétitions féminines à effectif réduit se déroulent à 8 joueuses.**

La question a donc été posée à la Ligue de savoir s'il n'était pas souhaitable, dans un souci d'harmonisation, que les rencontres des compétitions féminines à effectif réduit se déroulent à 8 joueuses (Seniors F, U 18 F et U 15 F).

**Une décision est attendue**, le Comité de Direction de la Ligue se réunissant le samedi 26/6.

## 19 / LE PROJET D'EVOLUTION DES CRITERIUMS REGIONAUX U 15 F ET U 18 F A 11

Le Comité de Direction de la Ligue a pris connaissance, le 21/5 du projet d'évolution des Championnats Régionaux U 15 F et U 18 F au terme duquel des divisions seraient créées au sein de ces épreuves et il a décidé de surseoir à statuer, dans l'attente de l'avis des clubs concernés sur ledit projet.

A ce titre, une réunion de présentation du projet auxdits clubs devait être organisée dans les semaines suivantes.

**Une décision est attendue**, le Comité de Direction de la Ligue se réunissant le samedi 26/6.

## 20 / LE LABEL JEUNES, LE LABEL DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL ET LE LABEL JEUNES FUTSAL

M. Thierry MOURAUX fait le point sur la question du Label Jeunes, du Label des Ecoles Féminines de Football et du Label Jeunes Futsal pour la saison 2020 / 2021.

La Commission Départementale de Labellisation a, le 3/6, validé les dossiers des clubs candidats au Label Jeunes, au Label des Ecoles Féminines de Football et au Label Jeunes Futsal.

### • Label Jeunes

. S.F.C. BAILLY NOISY	niveau Excellence
. O.S.C. ELANCOURT	niveau Excellence
. HOUILLES A.C.	niveau Excellence
. U.S. CARRIERES-SUR-SEINE	niveau Espoir
. U.S. MONTESSON	niveau Espoir
. F.O. PLAISIROIS	niveau Espoir
. E.S. SARTROUVILLE	niveau Espoir

### • Label des Ecoles Féminines de Football

. PARIS SAINT-GERMAIN	niveau Or
. E.S. TRAPPES	niveau Or
. O.S.C. ELANCOURT	niveau Or
. U.S. CARRIERES-SUR-SEINE	niveau Argent
. F.C. MANTOIS 78	niveau Argent
. A.S. GUERVILLE ARNOUVILLE	niveau Bronze
. U.S. MONTESSON	niveau Bronze
. F.O. PLAISIROIS	niveau Bronze
. E.S. SARTROUVILLE	niveau Bronze

### • Le Label Jeunes Futsal

. A.S.C. TOUSSUS	niveau Bronze
------------------	---------------

Les dossiers ont ensuite été validés le 10/6 par la **Commission Régionale de Labellisation** et ils seront soumis, le 26/6, à l'**approbation du Comité de Direction de la Ligue**, pour être ensuite transmis au Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, pour attribution des Labels.

Enfin, il est rappelé à l'ensemble des clubs intéressés par la **démarche d'autodiagnostic** de leur structure, qu'une **présentation en webinaire des différents dispositifs Labels est toujours accessible** en « replay » sur le site internet du District, à la rubrique « Technique », accompagné de son support d'informations (Pdf) à télécharger.

## 21 / LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

M. Ali SAHALI rappelle que la campagne de candidatures à l'opération « **Challenge National P.E.F.** », qui a pour objet de valoriser les actions P.E.F. d'envergure proposées au sein des clubs, est arrivée à son terme le 6/6.

**12 clubs** ont formalisé, puis retourné au District, leurs **Fiches Actions P.E.F.** réalisées.

La Commission Départementale P.E.F. a, le 10/6 a **nominé le F.O. PLAISIROIS** comme lauréat départemental.

Ce club représentera donc le District à la phase régionale du concours, dont le jury se réunira le 28/6 pour décider du club qualifié, pour la Ligue, pour l'étape nationale du Challenge National P.E.F., club qui sera convié à participer à un événement à CLAIREFONTAINE avec une délégation composée de jeunes joueur.se.s U 11, en octobre 2021.

Les différentes actions réalisées par les clubs, dont le lauréat, seront **prochainement mises en ligne** afin que chaque club puisse en prendre connaissance et s'en inspirer, s'il le souhaite, pour réaliser ses propres actions P.E.F..

Enfin, il est rappelé que les clubs ont toujours la possibilité de visionner en « replay » les webinaires organisés par la F.F.F. le 15/4, sur la thématique « **Dynamiser le Programme Educatif Fédéral dans son club** », et par le District, présentant le déploiement du dispositif P.E.F., sur le site internet du District, à la rubrique « Technique ».

## 22 / LE CALENDRIER DES REUNIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2021 / 2022

Le Comité de Direction a décidé qu'il se réunirait désormais **le mercredi, et non plus le jeudi.**

Par ailleurs, a été défini comme suit le calendrier **prévisionnel** des réunions du District pour la saison 2021 / 2022 :

### les réunions du Comité de Direction :

- . le mercredi 22/9/2021
- . le mercredi 17/11/2021
- . le mercredi 12/1/2022
- . le mercredi 9/3/2022
- . le mercredi 20/4/2022
- . le mercredi 18/5/2022
- . le mercredi 29/6/2022

**Les dates des autres manifestations ou réunions** seront communiquées dès qu'elles auront pu être fixées, car elles dépendent des calendriers des compétitions.

## 23 / MOUVEMENTS DANS LES CLUBS

Le Comité a à émettre un avis sur les questions suivantes :

### ➤ Affiliation

SPORT PARIS OUEST, au MESNIL SAINT-DENIS

**Avis favorable du Comité de Direction**

## ➤ Groupement de clubs :

### • **Information sur la cessation définitive d'activité du Groupement MARLY F.C. 78**

Comme annoncé le 27/5, M. Ahmed BOUAJAJ, Secrétaire Général de la Ligue, a conduit, le 3/6, en association avec le District, une mission de médiation entre le C.S. PORT-MARLY et l'U.S. MARLY-LE-ROI, clubs qui constituaient le Groupement MARLY F.C. 78, à propos de l'attribution des droits sportifs du Groupement.

Les Présidents des deux clubs se sont ensuite rencontrés, mais il ne leur a pas été possible de trouver, ensemble, une solution quant à l'octroi des droits sportifs du Groupement

Lors de sa réunion du 7/6, le Comité de Direction de la Ligue a dû trancher et il a attribué la totalité des droits sportifs du Groupement à l'U.S. MARLY-LE-ROI.

### • **Création du Groupement U.S. YVELINES / F.C. MONTFORT L'AMAURY**

Catégories concernées : U 12 à U 18

#### **Avis favorable du Comité de Direction**

### • Fusion

**Fusion absorption :** club absorbant : A.S. NOMADES FUTSAL  
club absorbé : MANTES KISSMAN FUTSAL

Le MANTES KISSMAN FUTSAL avait une équipe engagée en D 2 Futsal.

#### **Avis favorable du Comité de Direction.**

### • Changements de nom

. L'A.C. MANTAIS devient l'A.F.C. MANTES YVELINES

#### **Avis favorable du Comité de Direction.**

. LES NOMADES deviennent VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY

#### **Avis favorable du Comité de Direction.**

. LEONES FUTSAL CLUB devient CHATOU FUTSAL

#### **Avis favorable du Comité de Direction.**

### • Changements de catégorie de club

LE VESINET SPORTING CLUB INTERNATIONAL passe de l'état de club Loisir à celui de club Libre

#### **Avis favorable du Comité de Direction.**

## 24 / HONORARIAT

Il apparaît que l'honorariat peut, au regard des règles applicables en la matière, être décerné aux personnes suivantes :

. **M. Michel BEAUDOUX**, qui a été Bénévole au District dès sa création, en 1980 et qui était encore membre, lors de son décès, en janvier 2021, de la Commission des Statuts et Règlements, dont il avait assuré la Présidence durant de nombreuses années.

. **M. André DELABARRE**, qui, après avoir été Commissaire à la Ligue, s'est mis au service du District dès sa création, en 1980, a, durant de nombreuses années, assuré la présidence de la Commission Technique, et qui est décédé en février 2015. Il a, en outre, assuré, à 2 reprises, à titre intérimaire, les fonctions de Conseiller Technique Départemental.

. **M. Jean VESQUES**, qui a été Bénévole au District dès sa création, en 1980, qui a œuvré depuis dans de nombreuses Commissions qu'il a parfois présidées, a fait partie du Comité de Direction de septembre 1988 à octobre 2020 et qui est toujours membre de 3 Commissions du District (Commission d'Organisation des Compétitions, Commission du Football Diversifié et Commission des Terrains et Installations Sportives).

Il est également toujours membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

Sur la proposition du Bureau, **le Comité de Direction décide, à l'unanimité**, conformément aux dispositions de l'article 9.1 des Statuts du District, de **décerner l'honorariat** aux personnes suivantes, au titre des fonctions importantes qu'elles ont exercées au profit du District :

. **M. Michel BEAUDOUX** **Président d'Honneur de la Commission des Statuts et Règlements**

. **M. André DELABARRE** **Président d'Honneur de la Commission Technique**

. **M. Jean VESQUES** **Membre d'Honneur du Comité de Direction**

M. Jean VESQUES sera reçu au siège du District dès que la situation sanitaire le permettra, ainsi que MM. Jean-Luc BOVIN et Pierre FRAMBOURT, dont l'honorariat avait été prononcé par le Comité de Direction lors de sa réunion du 3/12/2020.

## 25 / ATTRIBUTION DE MEDAILLES DU DISTRICT

Le Comité procède à l'attribution de Médailles du District :

#### **Au titre des Dirigeants de clubs :**

#### **MEDAILLES D'OR**

M. Georges DA CRUZ  
M. Marian LAVENTURE  
M. Patrice MAI

O.S.C. ELANCOURT  
F.O. PLAISIROIS  
A.S. CHATOU

#### **MEDAILLES D'ARGENT**

M. Joseph BURON  
M. Luis GOMES PEDRO  
M. Claude KALENDERIAN

A.S. BUCHELOISE  
F.C. MAISONS LAFFITTE  
MAGNY 78 F.C.

#### **MEDAILLES DE BRONZE**

M. Abderrahim BARKA  
M. Christophe BESOMBES  
Mme Pascale BOCHER  
M. Xavier BOURIT  
M. Custodio CASTRO  
M. Jacques CHASSAING  
M. Stéphane COULEAUD  
M. Michel DELALANDE  
M. Gabriel DEMEUE  
M. Hervé DEVILLERS  
M. Michel FAYOL  
Mme Muriel FAYOL  
M. Robert GERMAIN  
M. Benoit GRELLIER  
M. Marius GRELLIER  
M. Philippe HALBUTIER  
M. Pierre HOUANT  
M. René JEUSSET  
M. Fouad KAOUACHI  
M. Lionel MADELEINE  
M. Gilles MARTINS  
Mme Christine MICHAUT  
M. José Manuel MOREIRA  
DA FONSECA  
M. Laurent PATRIGEON  
M. Sébastien PERRAY  
M. Paulo PEIXOTO  
M. Yvon ROPERS  
M. Jean-Pierre SUMERA  
M. Yann TOUBOULIC  
M. Laurent VIVES

F.C. MANTOIS 78  
F.C. MAISONS LAFFITTE  
O.S.C. ELANCOURT  
C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE  
MAGNY F.C. 78  
E.S. GUYANCOURT  
C.N. MEULAN  
F.O. PLAISIROIS  
F.C. MAISONS LAFFITTE  
F.O. PLAISIROIS  
A.S. BOIS D'ARCY  
A.S. BOIS D'ARCY  
A.S. VILLIERS LE MAHIEU  
F.C. MAISONS LAFFITTE  
F.C. MAISONS LAFFITTE  
A.S. BOIS D'ARCY  
O.S.C. ELANCOURT  
F.C. FONTENAY-LE-FLEURY  
F.C. MAISONS LAFFITTE  
A.S. BOIS D'ARCY  
MAGNY F.C. 78  
A.S. BOIS D'ARCY

MAGNY F.C. 78  
F.O. PLAISIROIS  
MAGNY F.C. 78  
MAGNY F.C. 78  
F.O. PLAISIROIS  
VOISINS F.C.  
VOISINS F.C.  
F.O. PLAISIROIS

#### **Au titre des Présidents de clubs**

#### **MEDAILLES D'OR**

M. Xavier BLOT  
M. Bernard FAURE

HOUILLES A.C.  
R.C. NEAUPHLE-PONT-CHARTRAIN 78  
U.S. HARDICOURT SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

M. Rémi FERREY  
M. Sylvain GALLICET

A.S. LA VESGRE  
U.S. DIX SEPT TOURNANTS  
F.C. MAREIL-SUR-MAULDRE  
A.S. DAMMARTIN-EN-SERVE  
F.C. VERSAILLES 78

Le Comité exprime ses très sincères félicitations à tous les récipiendaires.

Les Médailles du District **au titre des membres des Commissions du District et des Arbitres** seront attribuées lors d'une prochaine réunion du Comité.

## 26 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité les **rendez-vous des prochaines semaines** :

- ✓ le samedi 26/6, à la salle Jacques Brel, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Réunion de fin de saison Comité de Direction / Président(e)s de clubs**
- ✓ le samedi 26/6, à Morfondé : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ les jeudis 1<sup>er</sup> et 15/7 : Organisation, en distanciel, par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (D.R.A.J.E.S.), dans le cadre du **plan régional de prévention des violences et dérives sexuelles dans le sport, de sessions de sensibilisation**

Les intervenants sont M. Simon LATOURNERIE, de l'association « Colosse aux pieds d'argile » et MM. Guillaume DORAI ou Benjamin FREMIOT, de « Log.in Prévention », association qui éduque à l'utilisation citoyenne numérique.

Ces sessions de sensibilisation, dont les clubs yvelinois ont été informés le 26/4, s'adressent à tous (dirigeants, éducateurs, enseignants d'E.P.S., pratiquants, licencié(e)s, parents, ....).

- ✓ le samedi 3/7, à Morfondé : **Réunion festive, organisée par la Ligue**, à laquelle sont invités les membres des Commissions de la Ligue, les Présidents de District et les élus des Comités de Direction des Districts et les collaborateurs de la Ligue
- ✓ le samedi 3/7, au Golf National, à GUYANCOURT : **Rencontre d'animation du réseau Pôle Sport des Yvelines, organisée par le Service Départemental Jeunesse Engagement Sport 78** (S.D.J.E.S. 78)

Cette réunion vise à réitérer l'engagement du S.D.J.E.S. 78 à être un des interlocuteurs clés en matière de politiques publiques du sport dans les Yvelines.

Elle sera l'occasion de réimpulser une dynamique d'échanges entre les partenaires associatifs du mouvement sportif du territoire, de faire un état des lieux, de dresser un bilan des actions menées relatives au développement du sport et de faciliter le déploiement des dispositifs de soutien : Savoir Rouler à Vélo, **Service Civique et Pass'Sport**.

## 27 / QUESTIONS DIVERSES

M. Yves AVOIRTE souligne l'intérêt de la mise au point, par le District, d'un **formulaire permettant aux clubs qui sollicitent l'homologation d'un tournoi**, de connaître les règles qui doivent obligatoirement être respectées et les éléments à fournir à l'appui de leur demande.

Il fait part en outre de son **activité au sein du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines** (C.D.O.S. 78), où il représente le District.

**Plus rien ne figurant à l'ordre du jour,  
la séance est levée à 21 h 20.**

**Prochaine réunion du Comité de Direction :**

**le mercredi 22 septembre 2021**

*Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.*

## ANNEXE

### BUDGET PREVISIONNEL DE LA SAISON 2021 / 2022

Voir page suivante

## Budget prévisionnel 21/22

<b>C H A R G E S</b>		<b>P R O D U I T S</b>	
	<b>BP21/22</b>		<b>BP21/22</b>
<b>60 ACHATS</b>	<b>85 500 €</b>	<b>70 VENTES ADMINISTRATIVES</b>	<b>611 100 €</b>
Matériels et équipements sportifs	30 000 €	Produits des manifestations	7 000 €
Fourn. entret. & petits matériels	2 500 €	Engagements	32 600 €
EDF/GDF, Eau	15 000 €	Abonnements	15 000 €
Fournitures de bureau	18 000 €	ventes diverses	2 000 €
Coupes, médailles	15 000 €	Partenariat	19 000 €
Objets promotionnels	5 000 €	Inscriptions stages	50 000 €
		Recettes administratives	181 500 €
<b>61 CHARGES EXTERIEURES</b>	<b>151 000 €</b>	Licences enregistrées	210 000 €
Crédit bail, locations	4 500 €	Cotisations des Clubs	14 000 €
Entretien, travaux, maintenance	23 500 €	Droits de changement de clubs	80 000 €
Assurances diverses	5 500 €		
Manifestations diverses	47 000 €	<b>74 SUBV. D'EXPLOITATION</b>	<b>260 200 €</b>
Stages formations, détections	52 000 €	F.F.F. - diverses	56 000 €
Services extérieurs	12 000 €	L.P.I.F.F. fonctionnement	57 000 €
Documentation générale	4 500 €	Conseil Départemental Convention	43 000 €
Subventions accordées	2 000 €	A.N.S convention	30 000 €
		A.N.S. emploi	8 000 €
<b>62 AUTRES CHARGES EXT.</b>	<b>102 650 €</b>	Subv diverses	1 200 €
Honoraires	18 500 €	L.F.A. Convention	65 000 €
Pourboires et dons	1 600 €		
Frais de déplacements	49 000 €	<b>75 AUTRES PRODUITS</b>	<b>100 €</b>
Frais de missions, réceptions	24 000 €	Produits divers de fonctionnement	100 €
Frais d'affranchissement,téléphone	8 500 €		
Autres sces. ext. divers	1 050 €	<b>79 TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>2 000 €</b>
		Indemnités journalières Séc.social	- €
<b>63 IMPOTS ET TAXES</b>	<b>41 900 €</b>	Remboursements divers	2 000 €
Organismes sociaux	24 800 €		
Impôts et taxes divers	17 100 €		
<b>64 FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>503 250 €</b>		
Rémunérations	355 950 €		
Charges sociales	145 800 €		
Autres charges	1 500 €		
<b>65 AUTRES CHARG. GEST. CTE.</b>	<b>1 000 €</b>		
Charges diverses	1 000 €		
<b>68 DOTAT. AMORT. PROV. &amp; ENGAGTS.</b>	<b>91 000 €</b>		
Dotations amortissements	90 000 €		
Provision retraite	1 000 €		
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>976 300 €</b>	<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>873 400 €</b>
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 102 900 €</b>
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>- €</b>	<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 200 €</b>
Intérêts sur emprunt	- €	Intérêts sur livrets	1 200 €
		<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 200 €</b>
		<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>- 101 700 €</b>
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>- €</b>	<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>7 700 €</b>
Participations diverses	- €	Produits divers	7 700 €
Fonds de solidarité	- €		
		<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>7 700 €</b>
<b>T O T A L</b>	<b>976 300 €</b>	<b>T O T A L</b>	<b>882 300 €</b>
		<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 94 000 €</b>
<b>BENEVOLAT</b>	<b>235 000 €</b>	<b>BENEVOLAT</b>	<b>235 000 €</b>
Valorisation du bénévolat	200 000 €	valorisation du bénévolat	200 000 €
Frais de déplacements, des bénévoles	35 000 €	Dons des Bénévoles	35 000 €
<b>T O T A L</b>	<b>1 211 300 €</b>		
			<b>1 117 300 €</b>